

Caractéristiques principales des dispositifs d'inhalation pour l'asthme et la BPCO

Destinataires : Pharmacie, PMG, CSB

	Aérosols doseurs		Brumisa -teur	Inhalateurs de poudre multidoses					Inhalateurs de poudre monodoses				
	Aérosol-doseur	Autohaler	Respirat	Diskus	Turbuhaler	Easyhaler	Genuair	Ellipta	Spiromax	Aerolizer	Handihaler	Breezhaler	
Photo													
Nécessité d'une coordination main-inhalation	Oui (sauf option chambre inhalation)	Non	Non	Non					Non			Non	
Compteur de doses	Spécialité dépendant*	Non	Oui	Oui					Décompte des capsules (par l'utilisateur)			Mono-doses ou flacon à part	
Nécessité d'un débit inspiratoire minimal	Oui (sauf option chambre inhalation)	Non	Non	Oui					Oui			Non	

	Aérosols doseurs		Brumi-sateur	Inhalateurs de poudre multidoses					Inhalateurs de poudre monodoses				
	Aérosols-doseurs	Autohaler		Respiimat	Diskus	Turbuhaler	Easyhaler	Genuair	Ellipta	Spiromax	Aerolizer	Handihaler	Breezhaler
Photo													
Risque d'administrer une double dose	Non	Non		Non		Oui		Non			Non		Non
Nécessité d'amorcer le dispositif *	Oui	Oui		Non	Oui			Non			Non		Non

* Voir document qualité associé « Amorçage et entretien des dispositifs d'inhalation »

Documents qualité associés :

- Amorçage et entretien des dispositifs d'inhalation
- Liste exhaustive des dispositifs pour l'asthme et la BPCO disponibles en Suisse

Sources consultées : [RMS 2018_591_225.pdf \(revmed.ch\)](#), [asthmebpcodispositifsmedicaux.pdf \(phel.ch\)](#) 2024, [Techniques et entretien des dispositifs d'inhalation \(rgesr.ca\)](#), Pharma-News 2016;(137) 6-14, [Notice patient - SYMBICORT TURBUHALER 200/6, poudre pour inhalation - Base de données publique des médicaments \(medicaments.gouv.fr\)](#), [AZ4YOU - Médicaments - AstraZeneca, compendium.ch](#)

Unisanté décline toute responsabilité en cas d'utilisation des informations ci-dessus hors de ses structures et/ou hors du contexte auquel elles sont destinées. La documentation peut être diffusée librement pour autant que cela ne relève pas d'un but commercial et que la source et la date d'édition soient citées. En cas de non-respect de ces exigences, Unisanté se réserve le droit d'ouvrir action en justice devant les tribunaux ordinaires.